

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chassieu, le 2 juin 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN SECONDE CONVOCATION LE 24 JUIN 2021

MODALITES DE MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

L'assemblée Générale des actionnaires de Amoéba, convoquée le 27 mai 2021 à 9 heures au siège social de la Société, n'a pas atteint le quorum nécessaire pour procéder au vote des résolutions ordinaires et extraordinaires.

En conséquence, une nouvelle Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire se tiendra sur seconde convocation le :

Jeudi 24 juin 2021, à 9 heures,

au siège social de la société – 38 Avenue des frères Montgolfier – 69680 CHASSIEU

à l'effet de statuer sur le même ordre du jour que l'avis de première convocation, paru au bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 10 mai 2021.

L'avis de seconde convocation comportant l'ordre du jour a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 2 juin 2021. Les modalités de participation et de vote à l'Assemblée figurent dans cet avis.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.

RAPPEL

VOTEZ DIRECTEMENT EN LIGNE GRACE A VOTACCESS

Dès aujourd'hui, mercredi 2 juin, connectez-vous sur le site de votre intermédiaire financier dédié à la gestion de vos actions AMOÉBA, avec vos codes d'accès habituels et votez en ligne si vous détenez vos actions dans l'une des banques suivantes (liste des banques qui proposent l'accès à la plateforme VOTACCESS) : Banque Populaire, Banque Postale, BNP Paribas, Bourse Direct, Boursorama, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, CIC, HSBC, Milleis, Natixis, Société Générale.

BESOIN D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ?

Retrouvez l'ensemble des informations pour voter par correspondance ou donner pouvoir au Président sur notre page dédiée :

<https://amoeba-nature.com/investisseur/assemblee-generale/>

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire sur les modalités de vote au 01 53 65 68 68 ou par email à amoeba@calyptus.net

Avertissement

Dans le contexte d'épidémie de coronavirus (COVID-19), les modalités de tenue de l'Assemblée Générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux.

Les actionnaires sont, en conséquence, invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site de la Société (<https://amoeba-nature.com/investisseur/assemblee-generale/>).

À propos d'AMOÉBA :

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de l'eau, de la santé et de la protection des plantes. Notre solution biologique est une alternative aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) évalué à 1,7 Md€ (1) sur un marché global des biocides chimiques pour le traitement de l'eau, estimé à 21 Md€ (2) et sur le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Md€ (3). À terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement des plaies chroniques, évalué à 751 millions d'euros (4) aux États-Unis. La commercialisation des produits de santé, biocides et phytosanitaires associés est sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires locales. La société est actuellement en phase de tests sur les applications biocide et protection des plantes et ne commercialise aucun produit.

Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) avec une filiale au Canada et aux États-Unis, Amoéba est cotée sur Euronext Growth. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com.

(1): Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

(2): Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(3): Biopesticides Worldwide Market 2013, CPL, Wallingford, UK

(4): BCC Research, "Markets for Advanced Wound Management Technologies," Wellesley, MA, 2017

Contacts:

Amoéba

Valérie FILIATRE

Directeur Général Adjoint

04 26 69 16 00

v.filiatre@amoeba-nature.com

Calyptus

Relations investisseurs & Presse

Grégory BOSSON / Mathieu CALLEUX

01 53 65 37 90 /91

amoeba@calyptus.net